



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socio culturel de Blancafort sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 novembre 2023
Délibération n° 2023-11-091

Arrêt de l'inventaire des zones d'activités

Conseillers en exercice : 36	Conseillers présents : 21	Pouvoirs : 6
-------------------------------------	----------------------------------	---------------------

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU (arrivé à partir du point 5.1), M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : M. Jacques VISCAPÉ

Pouvoirs : M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD,
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU

Aux termes de la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021, la Communauté de communes est chargée d'établir un inventaire des zones d'activités économiques de son territoire. Les zones d'activités concernées sont les suivantes :

- ZA les Aubépins -Argent-sur-Sauldre
- ZA de Gorgeot - Aubigny-sur-Nère
- ZA le Guidon - Aubigny-sur-Nère
- ZA le Champ des Tailles - Aubigny-sur-Nère
- ZA les Pointards - Brinon-sur-Sauldre
- ZA le Champ d'Hyver - Nançay
- ZA les Patureaux - Oizon

Conformément à la réglementation, cet inventaire comporte :

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20231129-2023_11_091-DE

S L O G N E

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20231129-2023_11_091-DE

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Par ailleurs, une consultation des propriétaires et des occupants de ces zones d'activité économique a été réalisée par voie électronique du 4 septembre au 6 octobre 2023.

La présente délibération vaut arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques par la collectivité.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience, et notamment son article 220 II ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-8-2 ;

Vu la délibération n°2017-12-54 en date du 12 décembre 2017 constatant les zones d'activités économiques ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique - emploi du 06 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 20 novembre 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APOUVE l'arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques de Sauldre et Sologne au titre de la loi Climat et Résilience, ci-annexé.

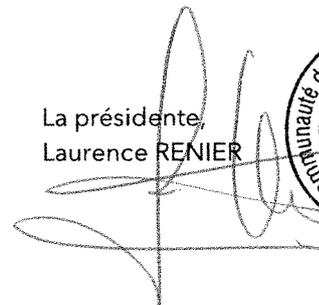
Article 2 : TRANSMET cet inventaire aux autorités compétentes en matière de SCOT et de PLU

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Marc GOURDOU



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/11/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.